



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le huitième jour d'octobre deux mille treize, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M<sup>me</sup> Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M<sup>me</sup> Claudette Robinson, maire de La Martre
- M<sup>me</sup> Jovette Gasse, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Mario Lévesque, maire suppléant de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- M. Christian Pelletier, responsable du développement durable

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil.

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 40 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8153-10-2013

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## ENFOUISSEMENT SANITAIRE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### RÉSOLUTION NUMÉRO 8154-10-2013

Mise en demeure de Bouffard Sanitaire inc., collectes supplémentaires de conteneurs à chargement avant pour la récupération

VU la résolution 7954-04-2013 intitulée *Mise en demeure de Bouffard Sanitaire inc., collectes supplémentaires de conteneurs à chargement avant pour la récupération*;

CONSIDÉRANT la mise en demeure du 25 mars 2013 de Bouffard Sanitaires inc.;

CONSIDÉRANT la mise en demeure du 21 mai 2013 de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties conviennent d'un règlement à l'amiable dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement accorde à Bouffard Sanitaire inc. une compensation financière supplémentaire fixée à 3 800 \$, par mois, pour la durée restante au contrat actuellement en vigueur, lequel montant s'ajoute au 2 668,75 \$ déjà assumé par la MRC pour la collecte des conteneurs à chargement avant à récupération présents sur le territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte de verser à Bouffard sanitaire inc. un montant supplémentaire de 3 800 \$, par mois, pour la durée restante au contrat actuellement en vigueur, lequel montant s'ajoute au 2 668,75 \$ déjà assumé par la MRC pour la collecte des conteneurs à chargement avant à récupération présents sur le territoire de la MRC ;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, pour signer tous les documents relatifs à ce dossier;
3. informe Bouffard Sanitaire inc. que ce montant est définitif et qu'il ne serait question de le revoir à la hausse pour quelques raisons que se soient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 8155-10-2013

Soumissions, installation d'une enseigne à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts

VU la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite installer une enseigne en bordure de la route 132 près de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a invité des fournisseurs pour la conception d'une enseigne de 4 X 8 ;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Concept K fait consensus ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission est demandée à l'Atelier du vieux rabot afin d'intégrer le bois dans le choix de l'enseigne ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, d'obtenir une soumission de l'Atelier du vieux rabot et, advenant que cette soumission ne soit pas plus onéreuse que les deux premières et que l'intégration du bois dans le projet d'enseigne soit possible, l'autorise à signer un contrat avec cette entreprise ;
2. dans le cas contraire, autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à donner le contrat à Concept K, mandate pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et l'autorise à installer les poteaux nécessaires pour la future enseigne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME JOVETTE GASSE, il est résolu de lever la séance à 20 h 25.

---

Allen Cormier, préfet

---

Sébastien Lévesque  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».*

---

